

## La situation en Somalie, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud

### Mémoire rédigé à l'intention du comité des affaires étrangères

#### Aide à l'enfance Canada

Présenté le vendredi 26 octobre

#### Vue d'ensemble

Ces trois pays atteignent des niveaux alarmants de violations graves commises contre les enfants en situation de conflit, ce qui témoigne de l'incapacité de la communauté internationale d'assurer la protection des enfants les plus vulnérables du monde contre la violence extrême. Les enfants sont contraints de subir ces violations dans des contextes où les conflits et les déplacements créent déjà des conditions instables qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux à la survie, à la protection et à l'éducation.

Les rapports officiels sur les violations graves commises contre les enfants dans ces contextes reposent sur un processus spécifique de surveillance et de communication de l'information dirigé par l'Organisation des Nations Unies (ONU), mené par des experts formés en protection de l'enfance qui sont souvent sous-financés au sein des missions des Nations Unies et des organismes pertinents des Nations Unies. Malgré cette limitation, l'ONU a signalé les cas suivants de violations graves au Soudan du Sud, en Somalie et en République démocratique du Congo :

- Assassinat et mutilation : En 2017, l'ONU a recensé plus de 1 350 cas d'assassinat et de mutilations d'enfants en Somalie, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo, dont près de 70 % en Somalie, où des cas d'exécution d'enfants par le groupe Al-Shabaab sur la place publique ont également été vérifiés<sup>1</sup>.
- Attaques contre des écoles et des hôpitaux : En Somalie, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo, l'ONU a rapporté 486 attaques contre des écoles en 2017 – dont 80 %

---

<sup>1</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies et Assemblée générale des Nations Unies, 16 mai 2018, *Rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé*, <https://childrenandarmedconflict.un.org/document/children-and-armed-conflict-report-of-the-secretary-general/>, consulté le 11 octobre 2018.

sont survenues en République démocratique du Congo – et 153 attaques contre les hôpitaux<sup>2</sup>. Ces attaques ont été perpétrées en dépit du fait que les trois nations ont souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles<sup>3</sup>.

- Violence sexuelle : En 2017, l'ONU a signalé des incidents de violence sexuelle contre 564 filles et 3 garçons dans les trois pays, dont 13 filles victimes d'un viol collectif au Soudan du Sud. En Somalie – de loin le pays présentant le plus grand nombre de sévices sexuels parmi les trois, soit 330 filles directement violentées sexuellement, les viols ont été commis notamment dans les camps pour personnes déplacées ou encore lorsque les filles allaient chercher de l'eau ou du bois de chauffage<sup>4</sup>.
- Enlèvement : En Somalie, en 2017, les enlèvements d'enfants ont presque doublé comparativement à 2016 : 1 634 enfants ont été enlevés, dont 98 % par le groupe Al-Shabaab (1 608), qui a envoyé les enfants d'à peine 9 ans dans ses médersas ou ses périodes d'entraînement. Au Soudan du Sud, selon l'ONU, 29 enfants, dont 9 filles, ont été enlevés. Et parmi ces enfants enlevés, certains ont été recrutés pour devenir des enfants-soldats. En République démocratique du Congo, un total de 143 filles et 277 garçons ont été kidnappés<sup>5</sup>.
- Recrutement et utilisation d'enfants-soldats : Au Soudan du Sud, l'ONU a indiqué le recrutement et l'utilisation de 1 221 enfants, dont 164 filles, et en République démocratique du Congo, de 1 049 enfants, dont 128 filles. Dans ce pays, près du tiers des enfants étaient âgés de moins de 15 ans au moment de leur recrutement. En Somalie, selon l'ONU, 2 087 garçons et 40 filles ont été recrutés et utilisés comme enfants-soldats, la majorité par le groupe Al-Shabaab<sup>6</sup>. Le recrutement demeure une préoccupation en 2018, les organisations non gouvernementales (ONG) rapportant le recrutement d'au moins 300 garçons en une seule journée du mois de septembre, et des rapports additionnels indiquent que des communautés ont été invitées à identifier 2 500 enfants supplémentaires dans les 30 jours suivants<sup>7</sup>.
- Refus de l'aide humanitaire : Le Soudan du Sud, la Somalie et la République démocratique du Congo sont parmi les pays les plus dangereux pour les travailleurs humanitaires<sup>8</sup>, mettant en péril l'acheminement de l'aide humanitaire et mettant davantage en danger la survie et la dignité des populations déjà dans le besoin en raison des conflits, des déplacements et des

---

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Global Coalition to Protect Education From Attack (GCPEA), 4 septembre 2018, *Safe Schools Declaration Endorsements (Adhésions à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles)*, <http://www.protectingeducation.org/guidelines/support>, consulté le 24 octobre 2018.

<sup>4</sup> Rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, 16 mai 2018.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Somalia NGO Consortium, 24 septembre 2018, *Civil Society Groups condemn target on schools and children in Somalia* (Des groupes de la société civile condamnent l'objectif concernant les écoles et les enfants en Somalie), <https://reliefweb.int/report/somalia/aid-agencies-condemn-target-schools-and-childrensomalia>, consulté le 11 octobre 2018.

<sup>8</sup> Stoddard, A., Harmer, A. & Czwarno, M., août 2018. Aid worker security report: Figures at a glance. Humanitarian Outcomes, <https://www.humanitarianoutcomes.org/publications/figures-glance-2018>, consulté le 12 octobre 2018.

catastrophes d'ordre climatique. Outre l'insécurité généralisée, l'ONU a signalé des incidents spécifiques où l'aide humanitaire a été refusée aux enfants. En Somalie et au Soudan du Sud, ces actes ont été perpétrés tant par les forces armées que les groupes armés, alors qu'en République démocratique du Congo, ils l'ont été par des milices armées non identifiées. Ceux-ci incluent notamment les multiples cas d'attaques ciblées sur les travailleurs humanitaires<sup>9</sup>.

Face à la nécessité accrue de continuer à protéger les filles et les garçons dans ces conflits, les fonds affectés aux actions humanitaires globales dans ces pays et aux interventions axées sur la protection et l'éducation des enfants sont insuffisants, souvent considérés comme ne permettant pas de sauver des vies, ce qui peut être une préoccupation exclusive de l'aide humanitaire de certains pays. Selon le système de repérage financier de l'Organisation des Nations Unies :

- le Plan d'intervention humanitaire en Somalie de 2018 n'est toujours financé qu'à 41,4 % et, parmi les fonds alloués, l'éducation et la protection restent parmi les secteurs les plus sous-financés par rapport à la santé, à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à l'eau et à l'assainissement et à la logistique; et en ce qui concerne le cas de la protection, elle se retrouve derrière le logement et les produits non alimentaires. La protection reste le domaine d'intervention le plus sous-financé de tous les secteurs dans le cadre d'une intervention globale qui est elle-même très sous-financée. Il est important de noter que la protection de l'enfance ne représente qu'une partie des besoins globaux de protection, qui incluent également la violence sexuelle et fondée sur le sexe<sup>10</sup>;
- le Plan d'intervention humanitaire en République démocratique du Congo de 2018 est encore moins financé, soit à 40 %. Au cœur de cette crise, plus de 75 % des besoins en matière de protection ne sont pas comblés, et 90 % des besoins en matière d'éducation ne le sont pas, une situation alarmante! Cela place l'éducation derrière la sécurité alimentaire, la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, les interventions monétaires et les interventions auprès des réfugiés non spécifiées par secteur<sup>11</sup>;
- des trois pays, le Soudan du Sud a reçu le pourcentage le plus élevé de financement en lien avec son plan (soit un financement de 53,3 %); cependant, au cœur de cette crise, le financement consacré à la protection touche d'autres secteurs comme la nutrition, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> Rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, 16 mai 2018.

<sup>10</sup> UN FTS, Somalia 2018 Humanitarian Response Plan (Système de repérage financier de l'Organisation des Nations Unies, Plan d'intervention humanitaire en Somalie de 2018), <https://fts.unocha.org/appeals/644/clusters>, consulté le 25 octobre 2018.

<sup>11</sup> UN FTS, Democratic Republic of Congo 2018 Humanitarian Response Plan (Système de repérage financier de l'Organisation des Nations Unies, Plan d'intervention humanitaire en République démocratique du Congo de 2018), <https://fts.unocha.org/appeals/652/clusters>, consulté le 25 octobre 2018.

<sup>12</sup> UN FTS, Republic of South Sudan 2018 Humanitarian Response Plan (Système de repérage financier de l'Organisation des Nations Unies, Plan d'intervention humanitaire au Soudan du Sud de 2018), <https://fts.unocha.org/appeals/646/clusters>, consulté le 25 octobre 2018.

## L'intervention du Canada

Le Canada a fait preuve de leadership en prenant des mesures pour protéger les enfants du recrutement et de l'utilisation par les forces armées et les groupes armés en proposant [Les Principes de Vancouver](#), et en aidant à accéder à une éducation de qualité en temps de conflit et de crise, en particulier pour les filles, dans le cadre du G7 : [Déclaration de Charlevoix sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement](#) (Déclaration de Charlevoix). Ces efforts s'appuient sur l'engagement du gouvernement du Canada à protéger l'éducation des attaques, exprimés par son appui à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles<sup>13</sup>.

Par ailleurs, le Canada a fait preuve de leadership en prenant les mesures nécessaires pour protéger les femmes et les femmes défenderesses des droits de la personne grâce à sa politique étrangère féministe et des initiatives importantes comme l'Initiative Elsie. Ces interventions ont été accueillies favorablement et doivent inclure les jeunes femmes et les adolescentes, souvent confrontées à la fois à la discrimination et à l'exclusion en raison de leur sexe et de leur âge. Les efforts actuels du Canada pour mettre à jour ses lignes directrices en matière de protection des défenseurs de droits de la personne sont salués, et devraient inclure la reconnaissance et la protection des enfants en tant que défenseurs des droits de la personne, notamment en assurant leur protection en situation de conflit et de crise.

Capitalisant sur ces initiatives et sur son rôle de longue date comme président du Groupe des amis sur les enfants et les conflits armés, le Canada devrait s'assurer, dans le cadre de ses interventions dans les trois pays, que la protection des enfants est une priorité, y compris, sans s'y limiter, la protection contre les six violations graves commises contre les enfants en situation de conflit. Cela comprend :

- définir la responsabilisation à l'égard des crimes commis contre les enfants, notamment en veillant à ce que les enquêtes actuelles et futures sur les violations des droits incluent des compétences spécifiques adaptées aux enfants et au sexe en déployant des enquêteurs spécialisés; contribuer à la création d'outils et à la formation des enquêteurs afin de pouvoir acquérir des compétences appropriées et pertinentes pour enquêter en toute sécurité et d'une manière approfondie sur les crimes commis contre les enfants; appuyer les efforts de l'ONU pour documenter les crimes commis contre les enfants, afin que les parties responsables de ces crimes figurent sur les rapports officiels;
- allouer les fonds nécessaires à la protection des enfants lors des interventions humanitaires, des opérations de paix, des efforts de reconstruction suivant des conflits et des situations fragiles, par l'inclusion systématique de la protection des enfants en tenant compte du sexe dans la mise en œuvre de la politique féministe d'aide internationale du Canada;
- soutenir la surveillance et le signalement des violations graves commises contre les enfants, notamment par les moyens suivants :

---

<sup>13</sup> Affaires mondiales Canada, 21 février 2017, Le Canada appuie la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, [https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2017/02/le\\_canada\\_appuieladeclarationsurlasecuritedanslesecoles.html](https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2017/02/le_canada_appuieladeclarationsurlasecuritedanslesecoles.html), consulté le 25 octobre 2018.

- plaider en faveur de l'inclusion d'un nombre suffisant de conseillers en protection de l'enfance lors de négociation des budgets pour la MONUSCO, la UNMISS, la UNSOM (parallèlement à des revendications similaires dans d'autres missions des Nations Unies), reconnaître le rôle crucial des conseillers en protection de l'enfance en matière de documentation, de signalement et de vérification des violations, et mettre au point et faire le suivi des plans d'action des Nations Unies avec les parties aux conflits qui figurent dans les rapports annuels du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en fonction de la présentation crédible des violations. Cela ne devrait pas se faire au détriment du financement des conseillers spécialisés et formés pour la protection des femmes et l'égalité entre les sexes, qui doivent également recevoir un financement adéquat dans le cadre de ces missions et d'autres missions;
  - veiller à dégager un budget pour le travail des conseillers formés et dévoués à la protection de l'enfance auprès de l'UNICEF dans ces pays et dans d'autres pays, reconnaître le rôle crucial des conseillers en protection de l'enfance en matière de documentation, de signalement et de vérification des violations;
  - soutenir les efforts de renforcement des capacités des organisations expertes de la société civile pour former les intervenants en protection de l'enfance et des droits de l'enfant dans ces pays en vue de contribuer au mécanisme de surveillance et d'établissement de rapports de l'ONU, en particulier lorsque les capacités au sein des missions et des agences des Nations Unies ne permettent pas un signalement adéquat ou lorsque l'accès à certains domaines pourrait être limité;
  - continuer d'exprimer son appui au mécanisme de surveillance et d'établissement de rapports de l'ONU et au Secrétaire général pour assurer une liste crédible des auteurs des crimes dans les annexes de ses rapports annuels sur le sort des enfants en temps de conflit armé, basée sur des données crédibles et vérifiées;
  - veiller à ce que l'expertise en matière de protection de l'enfance au sein des missions des Nations Unies et des organismes des Nations Unies chargés de signaler et de vérifier les violations graves utilise des approches qui tiennent compte de la spécificité des sexes pour surveiller et vérifier ces violations, et que les partenaires de la société civile qui donnent une formation sur le mécanisme de surveillance et d'établissement de rapports intègrent constamment des approches qui tiennent compte de la spécificité des sexes dans leur formation;
- encourager l'adoption des Principes de Vancouver par les trois pays, des Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris), par le Soudan du Sud et la mise en œuvre des engagements pris par la Somalie et la République démocratique du Congo en vertu des Principes de Paris. Cela devrait comprendre la poursuite de la mise en œuvre des engagements que le Canada a pris en vertu des Principes de Vancouver et des Principes de Paris, ce qui lui permettrait de servir de modèle dans la mise en œuvre des engagements stratégiques qu'il a pris;

- favoriser la mise en œuvre complète et uniforme de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et des lignes directrices visant à protéger les écoles et les universités de toute utilisation à des fins militaires lors de conflits armés (Lignes directrices) par les trois pays, en vue de réduire le niveau alarmant des attaques contre les écoles, les enseignants et les élèves, en particulier en République démocratique du Congo où 486 attaques contre des écoles ont été constatées sur un total de 1 000 attaques contre des écoles et hôpitaux (toutes les attaques n'ont pu être vérifiées selon les normes fixées)<sup>14</sup>. Pour ce faire, le Canada devrait accorder la priorité à la mise en œuvre complète des Lignes directrices, ce qui lui permettrait d'être un modèle à suivre à cet égard.

Conscient des graves problèmes que pose l'accès humanitaire dans ces contextes, le gouvernement du Canada devrait utiliser les ressources diplomatiques dont il dispose pour protéger et promouvoir l'accès humanitaire, notamment par les moyens suivants :

- contribuer à l'action collective de la communauté humanitaire pour surmonter les problèmes d'accès systémiques et localisés dans ces pays;
- s'associer à des organisations crédibles ayant une riche expérience dans des endroits présentant des risques considérables et dotées d'une solide capacité d'atténuation et de gestion des risques;
- chercher à renforcer davantage la capacité de gestion des risques chez les partenaires locaux et canadiens présents dans ces pays;
- assurer la liaison avec les autorités nationales des pays concernés afin de garantir l'accès des experts en protection de l'enfance de l'ONU aux zones touchées pour documenter et vérifier les violations afin d'avoir un portrait complet de la réalité sur le terrain pour le Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans le cadre de ses efforts d'aide internationale, le gouvernement du Canada devrait accroître les niveaux actuels d'aide internationale à la Somalie, au Soudan du Sud et à la République démocratique du Congo. Ce financement devrait inclure :

- une répartition du financement pluriannuel au moyen de mécanismes souples qui permettent des interventions humanitaires multiples dans un pays (comme l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Kasai oriental et le Kasai occidental, en République démocratique du Congo); ainsi qu'un financement souple pour tenir compte des contextes changeants et des besoins en évolution, notamment les besoins particuliers des enfants; un financement qui répond aux besoins en matière d'aide humanitaire, de développement et de paix, incluant l'examen des répercussions sur la façon de travailler entre les différentes directions d'Affaires mondiales Canada;
- les fonds pour le développement dans les pays qui subissent des crises chroniques, incluant la Somalie qui ne possède aucun portefeuille en matière de développement. Cela permettrait de s'attaquer aux problèmes chroniques qui exigent des solutions pluriannuelles ainsi qu'aux éléments de fragilité qui peuvent déborder de l'action humanitaire traditionnelle. Cela devrait notamment inclure des initiatives qui offrent la possibilité de répondre aux besoins à long terme

---

<sup>14</sup> Rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, 16 mai 2018.

des enfants en matière d'éducation et de protection, comme l'engagement financier qui a accompagné la Déclaration de Charlevoix;

- le financement de l'intégration de la protection de l'enfance dans toutes les interventions pertinentes liées à la prévention des conflits, aux conflits et aux situations d'après-conflit dans ces pays, ainsi que des interventions ciblées et durables de protection de l'enfance, y compris, sans s'y limiter, le soutien psychologique et en santé mentale tenant compte de la spécificité des sexes pour les filles et garçons touchés par le conflit, conformément à la résolution 2427 du Conseil de sécurité des Nations Unies<sup>15</sup>;
- des fonds pour les partenaires canadiens qui comprennent les priorités du gouvernement du Canada en matière d'aide internationale, qui ont la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de qualité qui répondent à toutes les ambitions du Canada, y compris celles énoncées dans la politique féministe d'aide internationale du Canada, et qui ont une connaissance approfondie du contexte et les ressources pour assurer une présence locale dans ces pays.

Reconnaissant en particulier les niveaux élevés de violence sexuelle et fondée sur le sexe à l'égard des filles et des garçons dans ces contextes, le gouvernement du Canada devrait accorder la priorité à des programmes sexotransformateurs en fonction de l'âge dans le cadre de son financement humanitaire, de fragilité et de développement, conformément à la politique féministe d'aide internationale. Cela devrait inclure :

- le financement d'efforts consacrés à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le sexe et à la lutte contre celle-ci, y compris des approches sexospécifiques ou sexotransformatrices et des approches tenant compte des besoins des filles et des garçons touchés par la violence sexuelle et fondée sur le sexe en matière de santé mentale et en fonction de l'âge;
- des prestations de services de santé et de nutrition vitales, y compris des services complets de santé et de droits en matière de sexualité et de reproduction et de santé et nutrition maternelles, néonatales, adolescentes et infantiles, y compris pour les enfants et les jeunes victimes de violations graves et pour les enfants nés d'un viol;
- comme dans tous les domaines d'assistance, l'assurance que les partenaires ont la capacité de consulter systématiquement les femmes et les filles, les hommes et les garçons dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Cela doit comprendre des mécanismes de reddition de comptes efficaces pour s'assurer que les programmes mis en œuvre demeurent adaptés aux besoins et aux préoccupations nouvelles ou continues des collectivités dans lesquelles ils sont mis en œuvre;
- le développement à leur plein potentiel des systèmes et des capacités nécessaires au sein d'Affaires mondiales Canada pour réaliser l'ambition du Canada d'adopter des approches fondées sur les droits de la personne et des approches féministes de l'aide internationale, y

---

<sup>15</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, 9 juillet 2018, Résolution 2427 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le sort des enfants en temps de conflit armé, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2427\(2018\)&Lang=F&Area=UNDOC](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2427(2018)&Lang=F&Area=UNDOC), consulté le 24 octobre 2018.

compris la formation sur les approches fondées sur les droits de l'enfant en matière d'aide internationale.

À l'instar des autres crises pour lesquelles le Canada intervient, le gouvernement du Canada devrait s'engager à veiller à ce que les points de vue des filles et des garçons touchés par la crise soient constamment pris en compte à chaque étape de la planification, de l'intervention, de la convalescence et de la reconstruction, y compris tout au long du cycle du conflit, et que les vues et besoins exprimés soient prioritaires dans chaque intervention et dans chaque stratégie relative à la prévention, à la riposte et à la reconstruction au sortir du conflit, notamment en ce qui a trait aux initiatives en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et à la consolidation de la paix, conformément aux recommandations de la résolution 2427 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Dans la mise en œuvre de la politique féministe d'aide internationale, s'assurer que l'accent porte systématiquement sur la réintégration et la réhabilitation des enfants touchés par les conflits armés en fonction de l'âge et de la spécificité des sexes, y compris en Somalie, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo. Conformément à la résolution 2427 du Conseil de sécurité des Nations Unies, cela devrait inclure l'accès à l'éducation, à la santé et à la protection de l'enfance, y compris des interventions de soutien psychosocial, ainsi que l'engagement communautaire pour prévenir la stigmatisation des enfants qui retournent dans leur communauté.

#### **À propos de Save the Children**

Aide à l'enfance Canada est membre du réseau mondial Save the Children composé de 30 organisations membres qui gèrent des programmes, défendent les droits des enfants et recueillent des fonds pour notre travail au pays et à l'étranger. Les membres de ce réseau se réunissent en fédération pour mettre en commun leurs ressources, établir des positions communes sur des questions, défendre ensemble les droits de l'enfant et renforcer nos capacités à mener à bien des projets susceptibles de sauver des vies et durables à grande échelle.

Save the Children International est la principale organisation de protection de l'enfance indépendante. Présents dans 120 pays, nous nous efforçons de donner aux enfants un environnement dans lequel leurs droits fondamentaux et leurs besoins sont respectés et protégés, afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel. Pour y parvenir, nos efforts en matière de programmes et de politiques se concentrent sur les droits et la protection des enfants, la santé et la nutrition, l'eau potable, l'éducation, les moyens de subsistance durables, les secours d'urgence et la survie.